الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

وزارة الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري

MINISTRY OF AGRICULTURE, RURAL DEVELOPMENT AND FISHERIES

CABINET
Communication and Media Cell

الـديـوان
خلية الاتصال والإعلام

ملخص الصحافة

Press Summary



نشـــــاط الوزيـــــر

Minister's activity

الشراكة الثنائية

bilateral partnership

Le Courrier d'Algérie

ALGÉRIE - CANADA

Vers un renforcement du partenariat agricole et commercial

Le renforcement de la coopération bilatérale dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, des forêts et de la pêche a été au centre d'une rencontre entre le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, et l'ambassadrice du Canada en Algérie, Robin Lynn Wettlaufer, a indiqué un communiqué de l'ambassade du Canada. Cette rencontre a permis aux deux parties d'examiner les moyens de consolider les priorités communes dans les domaines agricole et commercial, tout en explorant de nouvelles perspectives de partenariat dans les secteurs présentant un intérêt commun. Selon la même source, les échanges ont également constitué une occasion de réaffirmer la solidité des relations d'amitié historiques entre l'Algérie et le Canada, ainsi que leur engagement mutuel à approfondir la coopération bilatérale. Les deux parties ont notamment mis en avant les possibilités de développer les échanges et les partenariats dans les filières agricoles, forestières et halieutiques, dans une perspective de diversification et d'élargissement des domaines de coopération entre les deux pays.

Sarah O.

الصيد البحري والمنتجات الصيدية
Fisheries and Aquaculture

Le Soir D'ALGERIE
Quotidien indépendant
Page:05

PÊCHE ET AQUACULTURE

Des ateliers pour accompagner les porteurs de projets

La Direction générale de la pêche et de l'aquaculture et ses partenaires organisent des ateliers de formation pour accompagner les porteurs de projets, développer leurs compétences et encourager l'émergence de nouvelles activités dans les filières de la valorisation et de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Une initiative qui vise à promouvoir l'esprit entrepreneurial et à favoriser la diversification des activités ainsi que la création de valeur ajoutée dans ces deux filières.

Rym Nasri – Alger (Le Soir) – La valorisation et de la transformation des produits de la pêche constituent des débouchés prometteurs pour les entrepreneurs. Elles ouvrent également des perspectives de développement pour les porteurs de projets dans ces domaines, notamment les jeunes et les femmes. La Direction générale de la pêche et de l'aquaculture mise à cet effet, sur la formation et l'accompagnement pour consolider les compétences des professionnels et favoriser le développement de nouvelles initiatives dans ces secteurs. Elle organise ainsi en coordination avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Algérie et la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture, des ateliers de formation et des sessions pratiques consacrés à l'entrepreneuriat et aux chaînes de valeur dans la pêche et l'aquaculture. Des rencontres qui s'adressent notamment aux entreprises et aux porteurs de projets spécialisés dans ces domaines.

Ces ateliers visent principalement à renforcer les compétences des entrepreneurs et des professionnels du secteur de la pêche et de l'aquaculture et à faire connaître les différentes étapes de la chaîne de valeur, de la transformation à la commercialisation, en passant par la valorisation des produits halieutiques.

Au programme figurent également les principes de l'économie circulaire à travers la récupération et le recyclage des résidus issus de ces produits. Les participants seront aussi sensibilisés au recours aux nouvelles technologies et aux solutions numériques afin de développer l'activité, soutenir les micro-entreprises et les start-up et faciliter leur accès aux marchés.

Outre la formation, le programme prévoit un accompagnement et un soutien directs au profit de six entreprises déjà en activité, qui seront sélectionnées parmi les participants à ces ateliers. Une démarche qui entend renforcer leurs capacités et faciliter leur accès aux marchés.

Les ateliers se dérouleront dans deux wilayas. A Tipasa, ils sont programmés les 2 et 3 décembre prochains au Centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA), avec l'organisation d'un atelier pratique dans l'unité de transformation du centre. Dans la wilaya de Boumerdès, les rencontres auront lieu les 7 et 8 décembre.

La Direction générale de la pêche et de l'aquaculture informe ainsi les entreprises, les porteurs de projets et toute personne intéressée et souhaitant participer qu'ils peuvent s'inscrire via le lien https://capa-form.flawlessheron.workers.dev où scanner le code QR figurant sur l'affiche accompagnant l'annonce.

Ry. N.

الفلاحـــــة

Agriculture

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

PRODUITS AGRICOLES

L'Algérie renforce ses dispositifs de valorisation et de protection à l'étranger

L'Algérie poursuit ses efforts pour mieux identifier et valoriser ses produits agricoles de qualité, tout en renforçant leur protection sur les marchés internationaux, notamment pour des produits du terroir comme la Deglet Nour de Tolga et la figue sèche de Beni Maouche, selon une responsable du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche.

Dans ce cadre, des cahiers des charges relatifs au label national agricole de qualité supérieure ont été finalisés pour cinq produits, à savoir la viande rouge ovine, les dattes, le safran et l'huile d'olive, et le couscous, a indiqué à l'APS Naïma Bouras, sous-directrice chargée de la labellisation au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche.

Des ateliers techniques ont été organisés en septembre dernier à Alger, dans le cadre d'un jumelage institutionnel, pour examiner et évaluer ces cahiers des charges, a-t-elle relevé, précisant que ces ateliers visaient notamment à examiner et à consolider les critères techniques et qualitatifs nécessaires à l'obtention de ce label national officiel, destiné à mieux valoriser les produits agricoles nationaux et à renforcer leur compétitivité, notamment à l'export.

"La finalisation de ces documents représente une étape essentielle pour rendre opérationnels les signes de qualité en dotant les produits concernés de référentiels techniques et qualitatifs adaptés", a-t-elle expliqué.

Cette opération a été réalisée dans le cadre du Programme facilité d'appui aux priorités de partenariat Algérie-UE (FAPP), qui accompagne le renforcement du système national de qualité, d'accréditation et de certification.

"La mise en œuvre de ce signe de qualité contribuera à consolider le système national de labellisation et à valoriser les produits agricoles algériens, en complément des autres signes de qualité, notamment les indications géographiques (signes attestant l'origine d'un produit) et l'agriculture biologique, tout en favorisant progressivement leur rapprochement avec les référentiels internationaux", a-t-elle ajouté.

Parallèlement à la mise en place de ce cadre national, l'Algérie œuvre à renforcer la protection et la valorisation à l'international de deux produits du terroir déjà labellisés : Deglet Nour de Tolga et la figue sèche de Beni Maouche.

Pour la Deglet Nour de Tolga, cette démarche est menée dans le cadre de la coopération entre l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), a mentionné la même responsable.

"Cette démarche permet d'assurer la protection internationale du produit et d'accompagner sa commercialisation via SILAT, la plateforme commerciale de l'OMPI", a-t-elle fait savoir, précisant que la Deglet Nour sera ainsi commercialisée en tant que datte algérienne reconnue et bénéficiant d'une indication géographique nationale, tout en étant protégée contre l'usurpation, dans l'attente de sa certification internationale officielle. La responsable a indiqué, à ce propos, que le ministère de l'Agriculture devra engager une procédure administrative en coordination avec le ministère des Affaires étrangères et celui de l'Industrie, afin de se conformer à l'Acte de Genève, qui prévoit une protection internationale des appellations d'origine et des indications géographiques.

Par ailleurs, la Deglet Nour a fait l'objet d'une mise à jour dans le "Codex Alimentarius" (code alimentaire mondial élaboré par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture-FAO et l'Organisation mondiale de la santé-OMS), passant de la classification de datte sèche à celle de datte molle ou demi-molle, conformément à ses caractéristiques réelles.

"Cette révision, qui tient compte des spécificités qualitatives des dattes algériennes, renforce sa protection juridique et sa valeur sur les marchés internationaux", s'est félicitée Mme Bouras. S'agissant de la figue sèche de Beni Maouche, l'Algérie l'a choisie comme produit prioritaire dans le cadre du programme mondial OCOP (One Country, One Priority Product - Un pays, un produit prioritaire) de la FAO, aux côtés d'autres produits retenus par les pays participants, à l'instar du palmier dattier choisi par l'Irak et du café par l'Arabie saoudite, a-t-elle indiqué.

Déployée dans plus de 70 pays, cette initiative vise à promouvoir des systèmes alimentaires durables à travers le développement de chaînes de valeur vertes, la réduction des intrants chimiques et la limitation des impacts environnementaux, a-t-elle fait savoir.

Dans ce cadre, des actions sont prévues pour améliorer la commercialisation internationale de la figue sèche de Beni Maouche et valoriser davantage ce produit du terroir déjà labellisé au niveau national.

Une coopération avec la Turquie se poursuit également dans ce cadre, à travers l'organisation de formations au profit des acteurs de la filière.

R.N.

Le Courrier d'Algérie

QUALITÉ AGRICOLE

Cinq produits ciblés par un nouveau label national

Les cahiers des charges du futur label national agricole de qualité supérieure ont été finalisés pour cinq produits algériens : la viande rouge ovine, les dattes, le safran, l'huile d'olive et le couscous.

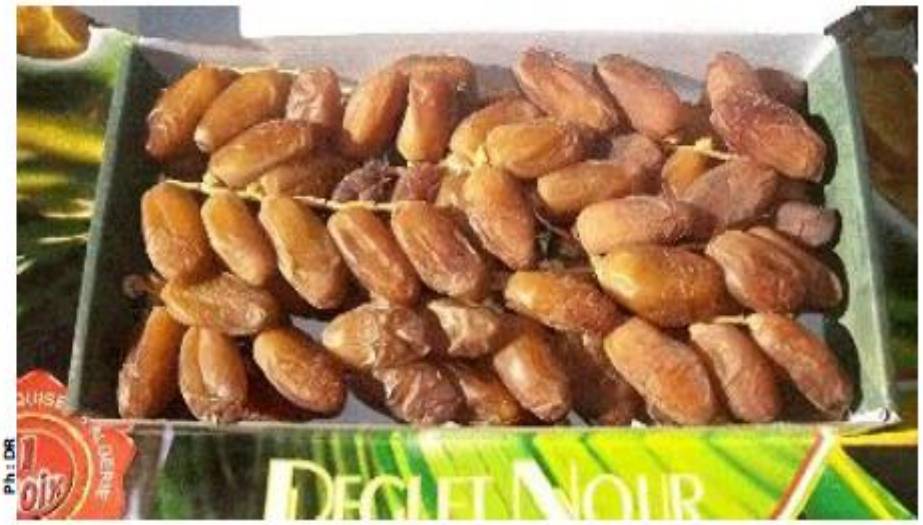

Ph : DR

Ce nouveau signe de qualité vise à renforcer la compétitivité des produits nationaux, notamment sur les marchés à l'exportation, tout en rapprochant progressivement leur certification des référentiels internationaux. Naïma Bouras, sous-directrice chargée de la labellisation au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, a indiqué que les documents techniques ont été finalisés à l'issue d'ateliers organisés en septembre dernier à Alger, dans le cadre d'un jumelage institutionnel. Ces travaux ont permis d'examiner et de consolider les critères techniques et qualitatifs exigés pour l'obtention de ce label officiel. « La finalisation de ces documents représente une étape essentielle pour rendre opérationnels les signes de qualité», a-t-elle souligné. Ce nouveau dispositif viendra compléter le système national de labellisation, aux côtés des indications géographiques, qui attestent l'origine des produits, et de l'agriculture biologique. Il s'inscrit dans le cadre du Programme facilité d'appui aux priorités de partenariat Algérie-UE (FAPP), qui accompagne le renforcement du système national de qualité, d'accréditation et de certification.

LA DEGLET NOUR DE TOLGA À LA CONQUÊTE DES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Parallèlement, l'Algérie œuvre à la protection et à la valorisation à l'étranger de deux produits de terroir déjà labellisés : la Deglet Nour de Tolga et la figue sèche de Beni Maouche.

Pour la Deglet Nour de Tolga, la démarche est menée dans le cadre de la coopération entre l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Elle vise à assurer sa protection internationale et à accompagner sa commercialisation à travers SILAT, la plateforme commerciale de l'OMPI. L'objectif est de garantir que cette datte soit commercialisée en tant que produit algérien reconnu, bénéficiant d'une indication géographique nationale et protégé contre toute usurpation, dans l'attente de sa certification internationale officielle. Pour concrétiser cette démarche, le ministère de l'Agriculture devra engager une procédure administrative, en coordination avec les ministères des Affaires étrangères et de l'Industrie, en vue de l'adhésion de l'Algérie à l'Acte de Genève, qui prévoit une protection internationale des appellations d'origine et des indications géographiques.

Autre avancée concernant ce produit, la Deglet Nour a été reclassée dans le Codex Alimentarius, le code alimentaire mondial élaboré par la FAO et l'OMS. Elle n'est désormais plus considérée comme une datte sèche, mais comme une datte molle ou demi-molle, conformément à ses caractéristiques réelles. Selon Naïma Bouras, cette révision renforce sa protection juridique et sa valeur sur les marchés internationaux.

LA FIGUE SÈCHE DE BENI MAOUCHE RETENUE PAR LA FAO

De son côté, la figue sèche de Beni Maouche a été retenue par l'Algérie comme produit prioritaire dans le cadre du programme mondial OCOP (« Un pays, un produit prioritaire ») de la FAO. Cette initiative, déployée dans plus de 70 pays, vise à promouvoir des systèmes alimentaires durables à travers le développement de chaînes de valeur vertes, la réduction des intrants chimiques et la limitation des impacts environnementaux.

Des actions sont ainsi prévues pour améliorer la commercialisation internationale de cette figue, déjà labellisée au niveau national. Une coopération avec la Turquie se poursuit également, avec des formations au profit des acteurs concernés.

Ania N.

Les Enjeux
Quotidien national de l'économie
Eco

PRODUITS AGRICOLES

Cinq filières concernées par le label national de qualité

L'Algérie poursuit ses efforts pour mieux identifier et valoriser ses produits agricoles de qualité, tout en renforçant leur protection sur les marchés internationaux, notamment pour des produits de terroir comme la Deglet Nour de Tolga et la figue sèche de Beni Maouche. C'est ce qu'a souligné Naïma Bouras, sous-directrice chargée de la labellisation au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche.

Par Z R.

Dans ce cadre, des cahiers des charges relatifs au label national agricole de qualité supérieure ont été finalisés pour cinq produits, à savoir la viande rouge ovine, les dattes, le safran, l'huile d'olive et le couscous, a-t-elle indiqué dans une déclaration à l'APS. Des ateliers techniques ont été organisés en septembre dernier à Alger, dans le cadre d'un jumelage institutionnel, pour examiner et évaluer ces cahiers des charges, a-t-elle relevé, précisant que ces ateliers visaient notamment à examiner et à consolider les critères techniques et qualitatifs nécessaires à l'obtention de ce label national officiel, destiné à mieux valoriser les produits agricoles nationaux et à renforcer leur compétitivité, notamment à l'export.

« La finalisation de ces documents représente une étape essentielle pour rendre opérationnels les signes de qualité en dotant les produits concernés de référentiels techniques et qualitatifs adaptés », a-t-elle expliqué. Cette opération a été réalisée dans le cadre du Programme facilité d'appui aux priorités de partenariat Algérie-UE (FAPP), qui accompagne le renforcement du système national de qualité, d'accréditation et de certification.

« La mise en œuvre de ce signe de qualité contribuera à consolider le système national de labellisation et à valoriser les produits agricoles algériens, en complément des autres signes de qualité, notamment les indications géographiques (signes attestant l'origine d'un produit) et l'agriculture biologique, tout en favorisant progressivement leur rapprochement avec les référentiels internationaux », a ajouté la même responsable.

Parallèlement à la mise en place de ce cadre national, l'Algérie œuvre à renforcer la protection et la valorisation à l'international de deux produits de terroir déjà labellisés : la Deglet Nour de Tolga et la figue sèche de Beni Maouche. Pour la Deglet Nour de Tolga, cette démarche est menée, dira-t-elle, dans le cadre de la coopération entre l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

« Cette démarche permet d'assurer la protection internationale du produit et d'accompagner sa commercialisation via SILAT, la plateforme commerciale de l'OMPI », a-t-elle fait savoir, précisant que la Deglet Nour sera ainsi commercialisée en tant que datte algérienne reconnue et bénéficiant d'une indication géographique nationale, tout en étant protégée contre l'usurpation, dans l'attente de sa certification internationale officielle.

Naïma Bouras a indiqué, à ce propos, que le ministère de l'Agriculture devra engager une procédure administrative en coordination avec le ministère des Affaires étrangères et celui de l'Industrie, afin de se conformer à l'Acte de Genève, qui prévoit une protection internationale des appellations d'origine et des indications géographiques.

Par ailleurs, la Deglet Nour a fait l'objet d'une mise à jour dans le Codex Alimentarius (code alimentaire mondial élaboré par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS)), passant de la classification de datte sèche à celle de datte molle ou demi-molle, conformément à ses caractéristiques réelles. « Cette révision, qui tient compte des spécificités qualitatives des dattes algériennes, renforce sa protection juridique et sa valeur sur les marchés internationaux », s'est félicitée Mme Bouras.

S'agissant de la figue sèche de Beni Maouche, l'Algérie l'a choisie comme produit prioritaire dans le cadre du programme mondial OCOP (One Country, One Priority Product – Un pays, un produit prioritaire) de la FAO, aux côtés d'autres produits retenus par les pays participants, à l'instar du palmier dattier choisi par l'Irak et du café par l'Arabie saoudite, a-t-elle indiqué.

Déployée dans plus de 70 pays, cette initiative vise à promouvoir des systèmes alimentaires durables à travers le développement de chaînes de valeur vertes, la réduction des intrants chimiques et la limitation des impacts environnementaux, a-t-elle fait savoir.

Dans ce cadre, des actions sont prévues pour améliorer la commercialisation internationale de la figue sèche de Beni Maouche et valoriser davantage ce produit de terroir déjà labellisé au niveau national. Une coopération avec la Turquie se poursuit également dans ce cadre, à travers l'organisation de formations au profit des acteurs de la filière.

L'EXPRESSION
Le Quotidien
Page :03

MISE EN ŒUVRE DE SIGNES DE QUALITÉ, DE CARACTÈRE BIO ET D'ORIGINE

L'Algérie veille à la protection de ses produits agricoles

UNE DÉMARCHE de labellisation de la viande rouge ovine, des dattes, du safran, de l'huile d'olive et du couscous, est en outre engagée.

BADREDDINE KHRIS

L'Algérie s'attèle de plus en plus à assurer protection et valorisation à ses produits agricoles de qualité sur les marchés internationaux. L'accent est mis sur deux produits de terroir tels que la « Deglet Nour » de Tolga et la figue sèche de « Beni Maouche ». Des cahiers des charges relatifs au label national agricole de qualité supérieure ont été finalisés pour cinq produits. Il s'agit de la viande rouge ovine, les dattes, le safran, l'huile d'olive et le couscous, a indiqué Naïma Bouras, sous-directrice chargée de la labellisation au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche. Mieux, des ateliers techniques ont été organisés en septembre dernier à Alger, à la faveur d'un jumelage institutionnel, pour examiner et évaluer ces cahiers des charges, a-t-elle relevé, précisant que ces ateliers visaient notamment à examiner et à consolider les critères techniques et qualitatifs nécessaires à l'obtention de ce label national officiel, destiné à mieux valoriser les produits agricoles nationaux et à renforcer leur compétitivité, surtout à l'export. «La finalisation de ces documents représente une étape essentielle pour rendre opérationnels les signes de qualité en dotant les produits concernés de référentiels techniques et qualitatifs adaptés», a-t-elle expliqué. Cette opération a été réalisée dans le cadre du Programme facilité d'appui aux priorités de partenariat Algérie-UE (FAPP), qui accompagne le renforcement du système national de qualité, d'accréditation et de certification. Pour Naïma Bouras, la mise en œuvre de ce signe de qualité contribuera à consolider le système national de labellisation et à valoriser les produits agricoles algériens, en complément des autres signes de qualité, notamment les indications géographiques (attestant l'origine d'un produit) et l'agriculture biologique, tout en favorisant progressivement leur rapprochement avec les référentiels internationaux». Pour la « Deglet Nour » de Tolga, cette démarche est menée conformément à la coopération entre l'Institut national algérien de la propriété industrielle (Inapi) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi), a mentionné la même responsable. «Cette démarche permet d'assurer la protection internationale du produit et d'accompagner sa commercialisation via Silat, la plate-forme commerciale de l'Ompi», a-t-elle fait savoir, précisant que la « Deglet Nour » sera ainsi commercialisée en tant que datte algérienne reconnue et bénéficiant d'une indication géographique nationale, tout en étant protégée contre l'usurpation, dans l'attente de sa certification internationale officielle. L'origine de ce produit, issu des palmeraies du sud du pays, a fait l'objet, faut-il le rappeler, d'usurpation de la part de pays voisins en le dotant d'un autre conditionnement avant d'être exporté à l'étranger. Ainsi, La « Deglet Nour »algérienne est exposée sur les étals, outre-mer, portant une autre origine. Cela dit, ce produit a bénéficié d'une mise à jour dans le «Codex Alimentarius» (code alimentaire mondial élaboré par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture-FAO et l'Organisation mondiale de la santé-OMS), passant de la classification de datte sèche à celle de datte molle ou demi-molle, conformément à ses caractéristiques réelles. Par ailleurs, l'Algérie a choisi la figue sèche de « Beni Maouche », comme une priorité dans le cadre du programme mondial OCOP (One Country, One Priority Product. Un pays, un produit prioritaire) de la FAO, aux côtés d'autres produits retenus par les pays participants, à l'instar du palmier dattier choisi par l'Irak et du café par l'Arabie saoudite, a-t-elle ajouté. Déployée dans plus de 70 pays, cette initiative vise à promouvoir des systèmes alimentaires durables à travers le développement de chaînes de valeur vertes, la réduction des intrants chimiques et la limitation des impacts environnementaux, a-t-elle fait savoir. Des actions sont, de ce fait, prévues pour améliorer la commercialisation internationale de la figue sèche de « Beni Maouche » et valoriser davantage ce produit de terroir déjà labellisé au niveau national.

B.K

l'Algérie aujourd'hui
novembre 14, 2026

Le grand ménage dans les concessions agricoles

Parl'Algérie aujourd'hui S. LESLOUS



L'OPÉRATION d'assainissement du foncier agricole a conduit jusque-là à la résiliation définitive de 2 603 actes de concession, représentant une superficie globale de 24 958 hectares, a annoncé l'Office national des terres agricoles dans un communiqué. Ce bilan traduit clairement la volonté des pouvoirs publics de passer à une application plus stricte du principe de l'exploitation effective des terres, conformément aux nouvelles orientations données par le président Tebboune lors du dernier Conseil des ministres consacré essentiellement au secteur de l'agriculture. Les chiffres communiqués par l'Office national des terres agricoles (ONTA) donnent la mesure de l'opération engagée sur le terrain. Au total, 61 277 concessionnaires ont été constatés en situation de manquement à leurs obligations. Dans le cadre des procédures engagées à leur encontre, 44 364 mises en demeure ont été notifiées par voie d'huissiers de justice, tandis que 29 927 autres l'ont été par voie administrative. À l'issue de ces opérations de contrôle, 2 603 actes de concession ont été définitivement résiliés, portant sur 24 958 hectares.

Quelques jours auparavant, le chef de l'État avait, entre autres mesures prises, ordonné « d'interdire le recours à la mise en jachère et à l'abandon des terres sans exploitation », considérant ces pratiques comme incompatibles avec les exigences de l'agriculture moderne. La publication des données de l'ONTA apparaît ainsi comme une traduction concrète de cette nouvelle orientation. Le contrôle du foncier agricole n'est plus présenté uniquement comme une opération administrative destinée à vérifier la situation juridique des bénéficiaires mais s'inscrit, désormais, dans une politique plus large visant à garantir que les terres relevant du domaine privé de l'État soient effectivement mises en valeur et contribuent à l'effort national de production.

Le principe de «la terre à celui qui la travaille»

L'ONTA affirme que ses opérations reposent sur le principe selon lequel « la terre à celui qui la travaille ». A ce titre, des constats périodiques sont effectués dans les différentes wilayas, afin de vérifier le respect des conditions d'exploitation par les bénéficiaires de concessions, qu'il s'agisse d'exploitations agricoles collectives ou individuelles. Le dispositif porte notamment sur quatre catégories de manquements prévues par la loi n°10-03, à savoir le détournement de la vocation agricole des terres ou des biens superficiaires, de leur non-exploitation pendant une année entière, de leur sous-location ainsi que du non-paiement de la redevance pendant deux années consécutives. La loi n° 10-03 prévoit, par ailleurs, la possibilité de résilier la concession lorsqu'un changement avéré de la vocation agricole de la terre est constaté. La résiliation relève alors de la Direction des domaines de l'État, sur notification de l'ONTA.

Pour assurer ce suivi, l'Office indique avoir mis en place une fiche propre à chaque exploitation et à chaque exploitant. Cette démarche permet d'assurer un contrôle périodique de l'exploitation effective des terres et des biens superficiaires relevant du domaine privé de l'État. En cas de manquement, la procédure prévoit notamment la mise en demeure du concessionnaire, avant l'éventuelle résiliation de l'acte.

Une logique de contrôle dès l'attribution

Selon l'ONTA, l'orientation ne concerne pas uniquement les anciennes concessions. S'exprimant lors d'une récente réunion de la Commission technique de wilaya de promotion de l'investissement agricole, à Ouled Djellal, son directeur général, Mohamed Améziane Laanaceri, a rappelé que le suivi devait désormais accompagner également les nouvelles opérations d'investissement agricole. Dans ce sens, il a notamment souligné que l'octroi des terres destinées à la mise en valeur serait suivi d'un contrôle strict sur le terrain. Selon M. Laanaceri, l'exploitation des terres attribuées fera l'objet d'un suivi six mois après leur attribution. En cas de non-exploitation avérée, deux mises en demeure pourront être adressées au titulaire et conduire, à terme, à la résiliation de l'acte de concession, sauf présentation de justificatifs objectifs.

Cette approche marque une évolution importante, tant l'enjeu ne réside plus seulement dans l'attribution du foncier, mais dans la capacité du bénéficiaire à le transformer effectivement en outil de production. La numérisation des demandes, présentée comme l'unique mécanisme juridique et technique de traitement et d'évaluation des projets, doit également favoriser davantage de transparence et d'égalité dans l'accès aux terres.

Produire davantage à partir des terres disponibles

La récupération de près de 25 000 hectares intervient, faut-il le souligner, dans un contexte où le gouvernement cherche à accroître la production nationale et réduire les tensions liées à l'approvisionnement de certains produits agricoles. C'est d'ailleurs dans cette logique que s'inscrivent les dernières orientations présidentielles, en agissant en amont sur les conditions de production. Outre l'interdiction de l'abandon des terres, Tebboune a demandé un nouveau plan d'organisation locale de l'agriculture, une amélioration du dispositif statistique du secteur, ainsi qu'une préparation anticipée de la prochaine campagne moisson-battage. Il a également ordonné de lutter contre la rétention et le stockage spéculatif des productions agricoles, ainsi que contre la fraude sur l'ensemble de la chaîne, de la production à la distribution et à l'approvisionnement. Dans ce dispositif, l'assainissement du foncier constitue donc un maillon essentiel. Les 2 603 concessions définitivement résiliées ne représentent pas seulement une donnée administrative mais illustrent la volonté affichée de l'État de réorienter les terres non exploitées ou exploitées en dehors du cadre légal vers des opérateurs capables de les mettre réellement en valeur.

Après les interventions engagées ces derniers mois sur les marchés, les prix et les circuits de distribution, l'action publique se déplace ainsi davantage vers l'appareil productif, notamment le foncier agricole qui constitue une ressource effectivement productive, au service de la sécurité alimentaire et de l'économie nationale.

الأسواق و الاقتصاد الفلاحـي
Markets and Agricultural Economy

L'EXPRESSION
Le Quotidien
Page 05

Une société arabe de production du sucre de dattes projetée à Alger

L'UNION ARABE des producteurs et fabricants de dattes a proposé la création d'une société arabe spécialisée dans la production du sucre de dattes et les industries alimentaires, dont le siège permanent sera implanté en Algérie.

L'organisation a appelé également à renforcer la coopération entre les pays arabes et à développer des projets de partenariat dans les domaines de la production et de la transformation des dattes.

L'organisation a jugé impératif de tirer parti de l'expertise et des avantages scientifiques et techniques dont dispose chaque pays,

Le secrétaire général de l'Union, Kamal Eddine Ahmed El-Far, a souligné dans une déclaration en marge du Salon international des dattes d'Alger l'importance de mettre en œuvre des projets arabes communs dans le domaine de la transformation des dattes. Ce qui permettrait d'élargir leur utilisation dans les industries de transformation et d'accroître leur valeur économique. Le porte-parole a expliqué que le sucre de dattes est utilisable dans de nombreuses industries alimentaires et pharmaceutiques, précisant que la société proposée pourrait démarrer ses activités en Algérie, puis s'étendre à divers pays arabes.

Le Courrier d'Algérie

FILIÈRE DATTES

Les producteurs arabes en quête de partenariats dans la transformation

L'Union arabe des producteurs et des fabricants de dattes a appelé à renforcer la coopération et le partenariat entre les pays arabes dans les domaines de la production et de la transformation des dattes, en valorisant les atouts propres à chaque pays et en favorisant l'échange d'expertises scientifiques et techniques. Intervenant à Alger, en marge de la 4e édition du Salon international des dattes, le secrétaire général de l'Union, Ashraf Kamal ElFar, a souligné « la nécessité de concrétiser des projets conjoints dans le domaine de la transformation des dattes, proposant notamment la création d'une société arabe spécialisée dans la production de sucre de dattes et les industries agroalimentaires, dont le siège permanent serait établi en Algérie ». Cette proposition s'inscrit dans une démarche visant à optimiser l'exploitation des dattes et à renforcer leur utilisation dans les industries de transformation. Le sucre de dattes peut, selon l'intervenant, « être utilisé dans plusieurs secteurs des industries alimentaire et pharmaceutique ». M. ElFar a relevé que « les pays arabes importent d'importantes quantités de sucre liquide, alors qu'ils disposent d'un potentiel important en matière de production de dattes pouvant être valorisé pour fabriquer ce type de produit et développer les industries qui lui sont associées ».

Il a également salué la qualité des dattes algériennes, notamment la Deglet Nour, très prisée sur les marchés internationaux, soulignant « l'importance d'accroître les exportations algériennes à travers l'amélioration de la production, le développement de la transformation et la diversification des débouchés ». Cette orientation contribuerait, selon lui, à « renforcer la valeur économique de la filière, à diversifier les revenus de l'économie nationale et à améliorer les revenus des producteurs ».

TECHNOLOGIES MODERNES ET RECHERCHE AU SERVICE DE LA FILIÈRE

La rencontre a également permis de mettre en avant plusieurs techniques susceptibles de contribuer à la modernisation de la filière phoenicicole, notamment la culture in vitro, permettant d'accélérer la multiplication des palmiers-dattiers, ainsi que le recours aux drones pour la pollinisation. Les techniques de télédétection ont également été évoquées pour permettre une détection précoce des maladies et des ravageurs affectant les palmeraies.

Ces thématiques figurent parmi les principaux axes des conférences et ateliers scientifiques programmés dans le cadre du Salon. Organisée par la Chambre nationale d'agriculture (CNA), sous le patronage du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, la 4e édition du Salon international des dattes s'est déroulée du mercredi au samedi dernier au Palais des expositions des Pins maritimes, à Alger. Cette édition a réuni 234 exposants nationaux et étrangers, représentant notamment les producteurs, transformateurs, exportateurs, artisans, coopératives, organisations professionnelles, centres de recherche et organismes techniques.

Placée sous le slogan « Nos dattes, originalité et économie durable », la manifestation a constitué un espace d'échange d'expériences et d'expertises entre les différents acteurs de la filière, avec pour objectif de renforcer sa compétitivité, de promouvoir les dattes et leurs dérivés et de développer leur commercialisation sur les marchés internationaux.

L. Zeggane

LE JEUNE INDEPENDANT
Page : 02

AGRUMES

Perspectives de production prometteuses

UNE BONNE production des agrumes est attendue pour cette saison, avec une baisse attendue des prix dans les trois prochaines semaines. Ce sont les prévisions du président du Conseil interprofessionnel de la filière agrumes, Mohamed Nadji, qui a fait part d'une extension croissante des superficies dédiées à la production des agrumes dans plusieurs wilayas du pays, oscillant entre 80 000 à 85 000 hectares.

Depuis quelques semaines déjà, les étals des commerces et marchés se parent des couleurs des agrumes, annonçant le lancement de la campagne de cueillette de ce fruit de saison, avec des premières variétés précoces de mandarines et d'oranges ayant déjà fait leur apparition. Comment se présente donc cette saison en termes de production, mais aussi de la qualité et des prix de ce fruit incontournable, en automne comme en hiver. Selon le président du Conseil interprofessionnel de la filière agrumes, la production des agrumes pour la saison 2026/2027 s'annonce comme étant bonne. «Nous nous attendons à une bonne production, bien que moins que les saisons précédentes», a-t-il indiqué dans sa déclaration au Jeune Indépendant, sans pour autant avancer un niveau de production attendu.

La raison est l'impact du sirocco et de la mouche méditerranéenne des fruits, qui ne sont pas sans conséquences sur la production, a précisé M. Nadji, lequel a signalé une production en perpétuelle augmentation durant les années précédentes. La production était estimée entre 12 et 13 millions de quintaux, alors que maintenant elle dépasse les 18 millions de quintaux, notamment en 2024, a-t-il précisé, affirmant que les niveaux de production peuvent être déterminés dans les prochains jours.

Pour ce qui est des prix des agrumes, notamment les mandarines et les oranges, M. Nadji prédit une stabilité et une baisse des prix dans les trois prochaines semaines. «Le consommateur doit être rassuré, car les prix vont baisser dans deux à trois semaines», a-t-il dit, notant que les prix élevés des récoltes précoces sont dus aux coûts de production. «La récolte précoce coûte beaucoup. On arrose jusqu'à maintenant certains mandariniers et orangers par endroits. Tout cela engendre des frais supplémentaires qui ont un impact sur les prix de commercialisation», a expliqué le président du Conseil interprofessionnel de la filière agrumes.

Les prix vont se stabiliser autour des 100 à 150 DA pour les oranges et 120 à 200 DA pour la clémentine, a-t-il expliqué, signalant la commercialisation de ce fruit jusqu'à 400 DA par certains commerçants, alors que le prix de gros ne dépasse pas les 200 DA. «Certains commerçants appliquent des prix très élevés, avec un bénéfice trois plus élevé que celui d'un agriculteur», a relevé M. Nadji, qui n'a pas manqué de signaler la diversité de ces fruits produits en Algérie, à l'instar de la mandarine, avec environ 15 variétés cultivées.

S'agissant des superficies consacrées à la production des agrumes, il a fait part du développement de cette activité dans plusieurs wilayas, avec des superficies en expansion, permettant l'augmentation de la production nationale des agrumes.

«La surface consacrée aux agrumes dans toutes les wilayas du pays est estimée actuellement à 80 000 à 85 000 hectares, alors qu'en 2018, elle était estimée à 15 000 hectares. La wilaya de Blida, à elle seule, lui consacre plus de 20 000 hectares», a indiqué M. Nadji, évoquant d'autres pôles de production à travers le pays. Il s'agit, entre autres, de la wilaya de Chlef, en deuxième position, de Tipasa, d'Alger et de Relizane. Dans le sud du pays, l'activité se développe également, notamment au niveau des Ghardaïa, El-Oued et Ouargla. Le président du Conseil interprofessionnel de la filière agrumes a, par ailleurs, évoqué un obstacle auquel font face les agriculteurs, celui du prix élevé des produits phytosanitaires, avec un impact direct sur les coûts de production et, par ricochet, les prix de commercialisation. M. Nadji s'est, dans ce sens, adressé aux importateurs de ces produits, les appelant à conclure des partenariats avec leurs fournisseurs en vue d'envisager une production locale de ces produits. Il est question, selon lui, d'économiser de la devise, de créer des postes d'emploi et de réduire les coûts de production, et ainsi le prix de vente au consommateur.

Lilia Aït Ali

Algérie 360°

14 novembre 2026 à 13:32

« 1re initiative concrète du Plan Mattei » : 420 millions € pour un mégaprojet agro-industriel à Timimoun

Par :Amina Aouadi



L'Algérie et l'Italie entendent donner un nouvel élan à leur coopération économique dans le cadre du Plan Mattei, en traduisant leur partenariat bilatéral en projets d'investissement concrets.

Selon l'agence de presse italienne Agenzia Nova, cette dynamique englobe les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des industries manufacturières et de la formation, avec un accent particulier mis sur le transfert de technologies, le développement des compétences et le renforcement de l'intégration économique entre les deux rives de la Méditerranée.

En tête de ces projets figure une initiative agro-industrielle d'envergure menée par le groupe italien BF International dans la région de Timimoun.

Doté d'un investissement global estimé à environ 420 millions d'euros sur une superficie de 36 000 hectares, ce projet vise la production de céréales et de légumineuses, ainsi que la mise en place d'une chaîne agroalimentaire intégrée incluant la fabrication de pâtes.

L'ambassadeur d'Algérie en Italie, Mohamed Khelifi, a qualifié cette réalisation de « première initiative concrète » du Plan Mattei en Algérie.

S'exprimant lors du forum international « Approche Mattei 2026 » organisé à Rome, le diplomate algérien a affirmé que son pays aspire à une phase de coopération plus ambitieuse, globale et efficace avec l'Italie.

Il a plaidé pour une approche associant pleinement les pays africains à la définition et à l'exécution des priorités de développement, rompant ainsi avec la simple logique d'assistance.

Énergie et formation : au-delà du gaz, miser sur l'hydrogène et le capital humain

Sur le plan énergétique, axe stratégique de la relation bilatérale, Mohamed Khelifi a souligné la nécessité de dépasser les échanges traditionnels de gaz naturel au profit de projets novateurs.

Il a notamment cité le corridor d'hydrogène vert inscrit dans l'initiative « **SoutH2** » — destiné à relier l'Algérie aux marchés européens via la Tunisie, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne — ainsi que le projet d'interconnexion électrique transméditerranéenne, actuellement en phase d'étude.

Dans le domaine de la formation et de la recherche, l'ambassadeur a mis en avant le Centre d'excellence Enrico Mattei, en cours de développement à Sidi Bel Abbès, dans l'ouest algérien. Conçu comme un espace de formation, de recherche et d'innovation agricole à vocation africaine, il accueillera des étudiants et des professionnels d'Algérie et d'autres pays du continent.

Pour M. Khelifi, le transfert de compétences et la valorisation du capital humain constituent des conditions sine qua non pour garantir la pérennité des projets de développement.

De son côté, Fabrizio Lobasso, ministre plénipotentiaire, directeur général adjoint et directeur central pour la promotion du système italien, les investissements et l'internationalisation économique au ministère italien des Affaires étrangères, a insisté sur la nécessité de convertir le dialogue politique en actions concrètes.

Il a exhorté les entreprises italiennes à cerner les priorités de leurs partenaires africains afin de concevoir des projets adaptés aux besoins locaux, appuyés par les technologies, le savoir-faire et les financements adéquats.

Le responsable italien a également souligné l'importance de passer de la signature d'accords et de mémorandums d'entente à la concrétisation de projets offrant des résultats mesurables, estimant que le succès de cette coopération se mesurera à l'aune des investissements générés, des opportunités économiques créées et des compétences transférées.

Les travaux du forum doivent se poursuivre par une session dédiée à l'Algérie, consacrée aux opportunités d'investissement et de partenariat dans l'énergie, l'industrie, l'agriculture, la technologie et la formation industrielle.

Des représentants d'entreprises algériennes, dont le groupe sidérurgique Sider ainsi que les sociétés ENCC et Alfapipe, y prendront part pour explorer de nouvelles pistes de collaboration avec leurs homologues italiens.

L'algérienne SOMIZ vise la liste des fournisseurs de la raffinerie italienne d'Augusta

Dans le même sillage, la Société algérienne de maintenance industrielle (**SOMIZ**), filiale du groupe Sonatrach, cherche à consolider sa présence sur le marché italien en ciblant la raffinerie d'Augusta, en Sicile, afin d'intégrer la liste de ses fournisseurs agréés.

Cette dernière, exploitée par Sonatrach Raffineria Italiana (SRI), a entamé une procédure de préqualification de l'entreprise algérienne suite à des évaluations techniques menées dès 2023.

Cette offensive commerciale s'appuie sur les investissements massifs engagés par Sonatrach en Italie — dont un plan environnemental de plus de **70 millions d'euros à Augusta** visant à réduire les émissions de CO2 et la consommation d'eau.

Parallèlement, les échanges internationaux ont mis en lumière de nouvelles pistes industrielles et énergétiques en Méditerranée :

- **Sidérurgie** : L'exploitation du gaz naturel africain pour produire localement de l'acier semi-fini destiné au marché européen, favorisant ainsi la valeur ajoutée sur le continent.
- **Biocarburants** : Le géant américain Cargill mène des discussions exploratoires avec Sonatrach pour structurer une chaîne d'approvisionnement d'huiles alimentaires usagées entre l'Afrique et l'Europe, en vue de leur raffinage et de l'avitaillement maritime, malgré d'importants défis logistiques.

L'EXPRESSION
Le Quotidien
Page :03

COOPÉRATION ALGÉRO-ITALIENNE

Les grandes ambitions du plan Mattei

UNE ENVELOPPE financière dédiée au projet agro-industriel porté par le groupe italien BF International dans la région de Timimoun.

MOHAMED TOUATI

L'exceptionnelle coopération algéro-italienne franchit un nouveau cap. Ses principaux axes : l'énergie, l'agriculture, l'industrie et la formation. Plusieurs projets concrets sont en préparation, tandis que des entreprises algériennes cherchent à renforcer leur présence sur le marché italien. L'Algérie et l'Italie entendent donner une nouvelle dimension à leur partenariat économique, dans le cadre du Plan Mattei, en passant des engagements politiques à la réalisation de projets d'investissement structurants. L'objectif est d'élargir l'alliance bilatérale à des secteurs stratégiques, en mettant l'accent sur le transfert de technologies et le développement des compétences, rapporte l'agence de presse italienne Agenzia Nova. Parmi les initiatives phares figure le mégaprojet agro-industriel porté par le groupe italien BF International dans la région de Timimoun. Déployé sur une superficie de 36 000 hectares, ce chantier représente un investissement global estimé à 420 millions d'euros. Il prévoit la production de céréales et de légumineuses, ainsi que la mise en place d'une chaîne intégrée de transformation agroalimentaire, incluant notamment la fabrication de pâtes alimentaires. Intervenant lors du forum international « Approche Mattei 2026 » organisé à Rome, l'ambassadeur d'Algérie en Italie, Mohamed Khelifi, a présenté ce projet comme la première concrétisation du Plan Mattei en Algérie. Le diplomate a souligné la volonté d'Alger d'ouvrir une nouvelle étape dans ses relations avec Rome, fondée sur une coopération ambitieuse, inclusive et efficace. Il a insisté sur la nécessité d'associer pleinement les pays africains à la définition des priorités de développement et à la mise en œuvre des projets, plutôt que de les cantonner à un rôle de simples bénéficiaires. La coopération énergétique demeure un pilier central de ce rapprochement.

Pour l'ambassadeur algérien, elle doit désormais dépasser le cadre traditionnel du gaz naturel pour s'orienter vers des infrastructures d'avenir. Il a notamment évoqué le corridor de l'hydrogène vert, inscrit dans le projet « SoutH2 », destiné à relier l'Algérie aux marchés européens via la Tunisie, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne, ainsi que le projet d'interconnexion électrique entre les deux rives de la Méditerranée. Le volet formation et recherche occupe également une place de choix. Mohamed Khelifi a mis en avant le Centre d'excellence Enrico Mattei, en cours de réalisation à Sidi Bel Abbès. Cette structure à vocation africaine sera dédiée à la formation, à la recherche et à l'innovation agricole, accueillant des étudiants et professionnels algériens et africains. Pour le diplomate, le renforcement du capital humain reste indispensable à la pérennité des investissements. De son côté, Fabrizio Lobasso, directeur central de la promotion du système italien et de l'internationalisation économique au ministère italien des Affaires étrangères, a plaidé pour la traduction rapide du dialogue politique en réalisations tangibles. Selon lui, la réussite du Plan Mattei se mesurera aux investissements effectifs, aux emplois créés et aux compétences transférées. Une session dédiée à l'Algérie lors du forum a d'ailleurs réuni des opérateurs nationaux, dont le groupe sidérurgique Sider, INC et Alfapipe, autour de nouvelles pistes de partenariat industriel et technologique. Parallèlement, les entreprises algériennes cherchent à consolider leur ancrage industriel en Italie.


Le partenariat prend une nouvelle dimension.

C'est le cas de la Société de maintenance industrielle (Somiz), filiale de Sonatrach, qui ambitionne d'intégrer la liste des fournisseurs agréés de la raffinerie d'Augusta, en Sicile. Citant son PDG, Yazid Kemmoum, Agenzia Nova indique que Somiz mise sur son expertise en maintenance, ingénierie et réhabilitation d'installations acquise depuis 1991 pour s'internationaliser à l'horizon 2030. Exploitée par Sonatrach Raffineria Italiana (SRI), la raffinerie d'Augusta constitue une cible stratégique. Des responsables de SRI avaient déjà visité les installations de Somiz à Arzew en 2023 pour évaluer ses capacités techniques et sécuritaires, ouvrant la voie à une procédure de préqualification aux appels d'offres. Cette dynamique complète la présence industrielle de Sonatrach en Italie, qui contrôle trois dépôts pétroliers à Augusta, Naples et Palerme. En janvier 2024, Rome avait validé un plan d'investissement de plus de 70 millions d'euros pour moderniser le site d'Augusta, visant à réduire de 25 000 tonnes ses émissions annuelles de CO_2 et à économiser jusqu'à 3 millions de mètres cubes d'eau par an. L'agence italienne signale, enfin, que le groupe américain Cargill étudie également des opportunités de coopération avec Sonatrach dans les biocarburants. Des sables de Timimoun aux raffineries de Sicile, le partenariat algéro-italien ne se raconte pas : il se construit.

M.T.

الإسهامات
Contributions

Les Enjeux
Quotidien national de l'économie
Eco

EXPORTATION DE DATTES

La conquête des marchés extérieurs passe par une meilleure valorisation

Des experts du secteur de l'exportation ont plaidé, jeudi à Alger, pour le renforcement des capacités des opérateurs nationaux dans la filière dattes, à travers notamment le développement de la transformation, la mise en conformité aux normes des marchés destinataires et une meilleure maîtrise des circuits commerciaux et logistiques internationaux.

Intervenant lors d'une conférence intitulée "Horizons et opportunités d'exportation des dattes", organisée dans le cadre de la 4e édition du Salon international des dattes, l'opérateur et expert en exportation, Chakib Boublenza, a souligné la nécessité d'intégrer durablement la culture de l'exportation dans la stratégie des entreprises, quelle que soit leur taille.

Il a estimé que l'accès aux marchés internationaux exige une préparation rigoureuse, fondée notamment sur le respect des engagements commerciaux, la régularité de la qualité des produits tout au long de l'année et l'adoption de normes permettant d'obtenir les certifications requises, précisant que son entreprise est certifiée ISO 9001.

M. Boublenza a relevé, à ce titre, que l'exportation ne doit pas se limiter à l'écoulement des excédents de production, mais s'inscrire dans une démarche répondant à une demande réelle et identifiée sur les marchés ciblés, où la concurrence est particulièrement forte.

Il a également mis en avant le rôle de la banque, des services des douanes et de la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX) dans la sécurisation des opérations d'exportation, notamment en matière de vérification de la solvabilité des clients étrangers.

Parmi les leviers susceptibles de renforcer les performances de la filière, il a préconisé la création de coopératives agricoles permettant de mutualiser les moyens des opérateurs et de faciliter leur participation aux foires et salons internationaux, avec l'appui financier de l'Etat.

Il a également plaidé pour le développement de la transformation des dattes en vue de diversifier l'offre exportable et de privilégier les produits à plus forte valeur ajoutée, au lieu de se limiter à la commercialisation des dattes à l'état brut.

De son côté, l'expert en exportation, Ali Bey Nasri, a souligné que le développement des exportations hors hydrocarbures constitue un défi majeur pour l'économie nationale, appelant les opérateurs à mieux cerner les besoins des marchés ciblés et à adapter leur offre en conséquence.

Il a indiqué que les exportations algériennes de dattes ont atteint environ 98 millions de dollars en 2025, soulignant l'importance de consolider cette performance et de renforcer la présence de la filière sur les marchés internationaux.

M. Nasri a insisté sur la nécessité de respecter les normes en vigueur dans les pays destinataires, à travers une veille réglementaire permanente et une meilleure maîtrise des exigences commerciales, douanières et des dispositions régissant le contrôle des changes.

Il a également relevé que le cadre réglementaire national offre des dispositifs favorables au développement des exportations hors hydrocarbures, notamment à travers les avantages fiscaux accordés aux opérations d'exportation et les possibilités de regroupement des opérateurs au sein de coopératives.

Le développement progressif des infrastructures ferroviaires reliant le nord et le sud du pays devrait, selon lui, contribuer à la réduction des coûts logistiques et à l'amélioration de la compétitivité des produits algériens.

Les intervenants ont, au terme de leurs échanges, insisté sur l'importance d'une meilleure préparation des entreprises, de la maîtrise des procédures administratives et financières et de la valorisation des produits dérivés des dattes, autant de facteurs nécessaires à la consolidation de leur présence sur les marchés internationaux.

R E/APS

Horizons
QUOTIDIEN NATIONAL
Page:02

SALON INTERNATIONAL DES DATTES

Tomber de rideau sur la 4e édition

Tomber de rideau hier sur la 4e édition du Salon international des dattes. Pourtant, à voir l'ambiance de la dernière journée, on aurait pensé à un jour d'ouverture : allées pleines, ventes en continu. Plus de 235 exposants et sept pays étrangers ont répondu présent, confirmant l'intérêt grandissant pour la datte algérienne et son potentiel sur les marchés internationaux. Du côté des organisateurs, la satisfaction est totale. Le président de la Chambre nationale d'agriculture (CNA), Mohamed Yazid Hambli, s'est félicité des résultats de ce rendez-vous, qu'il juge «exceptionnel». Il a relevé la présence de nombreux opérateurs nationaux et étrangers, ainsi que les progrès visibles dans toutes les activités de la filière. Au-delà de la production, il a souligné l'évolution de la transformation et du conditionnement, deux maillons essentiels pour mieux valoriser les dattes algériennes. Le salon a aussi fait découvrir la diversité du patrimoine phœnicicole : l'Algérie compte plus de 1.000 variétés de dattes. Cette richesse, selon lui, est «un atout de poids» pour renforcer la place du pays sur le marché mondial et gagner en compétitivité.

Pour la CNA, ces résultats s'inscrivent dans une démarche engagée dès la première édition, il y a quatre ans. Hambli a tenu à saluer l'accompagnement des pouvoirs publics, en particulier le ministère de l'Agriculture. Il a aussi rappelé l'importance des programmes de l'État, dont celui de la plantation d'un million de palmiers, lancé sous l'impulsion du président de la République. Dans la foulée, une proposition a été lancée en marge du salon : créer une plateforme nationale dédiée aux dattes algériennes. Pensée comme un marché et une vitrine, elle servirait à promouvoir la production locale auprès des consommateurs du pays comme des opérateurs étrangers.


Ph :Slimene S.A.

L'objectif vise à mieux structurer la commercialisation et donner de la visibilité aux différentes variétés. Le président de la CNA a également insisté sur la nécessité d'accélérer le développement de la transformation. Avec une production qui augmente, cette activité devient incontournable pour réguler le marché, préserver les récoltes et diversifier les débouchés. Le palmier dattier, rappelle-t-il, offre de nombreuses pistes de valorisation, de la fabrication de sucre et de miel à d'autres produits dérivés. Côté producteurs, le bilan est tout aussi positif, avec des objectifs de vente atteints à près de 90%. Aïssa Brahimi, producteur à Ouled Djellal, y voit l'occasion de rapprocher agriculteurs et consommateurs et de faire connaître les variétés algériennes. Il note des progrès en production, en qualité et en organisation, ainsi que de nouvelles dispositions qui facilitent les opérations et corrigent d'anciennes insuffisances. Il plaide aussi pour davantage de points de vente directe et demande au ministère du Commerce de mettre des espaces à la disposition des producteurs à l'approche du Ramadhan. Un circuit court, avec moins d'intermédiaires et des prix raisonnables, profiterait à une large partie de la population. Une idée simple, qui prolonge l'esprit du salon.

■ Amokrane H.

TSA
Tout sur l'Algérie

Ali Idir| 14 novembre 2026 14:56

Machines agricoles : face aux prix élevés du neuf, l'Algérie prospecte l'occasion en Italie

L'Algérie veut accélérer la mécanisation de son agriculture. Une délégation du secteur agricole a participé au Salon EIMA de Bologne pour prospecter des équipements adaptés

L'Algérie, qui a souffert cette année de manque de moissonneuses-batteuses pour sa récolte de céréales, veut accélérer la mécanisation de son agriculture qui a besoin désormais de machines et d'équipements à la hauteur de ses ambitions et adaptés aux spécificités des zones dans lesquelles l'activité agricole connaît la plus forte expansion, soit les régions du Sud et des Hauts-plateaux.

Des représentants du secteur sont allés prospecter les opportunités de la filière italienne au salon EIMA de Bologne.

La 47e édition de l'EIMA (Exposition internationale des machines pour l'agriculture et le jardinage) de Bologne (Italie) s'est tenue cette année du 10 au 14 novembre avec la participation de 1700 exposants.

Les dernières innovations en matière d'équipements agricoles imposants et sophistiqués y sont présentées. L'Algérie y a tenu un stand.

Acquérir des machines adaptées au Sud et aux Hauts-plateaux

"*Dans les halls, les tracteurs à chenilles côtoient les moissonneuses-batteuses dont les plus imposantes peuvent embarquer jusqu'à 20 000 litres de grain*", a constaté une équipe de la télévision algérienne dépêchée sur place.

La délégation y a rencontré trois représentants du monde agricole algérien, venus "*repérer les équipements les plus adaptés aux exploitations algériennes*".

"*Notre agriculture est aujourd'hui développée et nous voulons l'élargir. Il nous faut des équipements de plus grande puissance pour le Sud et les Hauts-plateaux*", déclare Abdellatif Dilmi, secrétaire général de l'Union national des paysans algériens (UNPA).

Outre les céréales, le Sud algérien est aussi un bassin de production de pommes de terre. Cette filière a également besoin de machines adaptées et performantes.

"*Il y a des facilitations concernant les terres dans les régions du sud. Nous devons y créer de grands pôles de production de pomme de terre pour élever le rendement et la qualité. L'avenir de cette filière est au sud. Actuellement, la région d'El Oued, à elle seule, représente 40 % de la production nationale. Il y a d'autres wilayas comme El Ménéa, In Salah et Ouargla qui vont suivre. Ce sont des régions difficiles, ça demande de la mécanisation*", soutient pour sa part Mohamed Touam, secrétaire général du Conseil national interprofessionnel de la pomme de terre (CNIF).

Face aux prix élevés, l'achat en coopération d'équipements d'occasion

Il est vrai que les prix appliqués sont très élevés pour les moyens dont disposent les agriculteurs algériens. Par exemple, a constaté la Télévision algérienne, "en Europe, une moissonneuse batteuse à chenilles équipée d'une barre de coupe de près de 11 mètres de large, est proposée à 415 000 euros hors taxes", soit plus de 60 millions de dinars au taux de change officiel. Au taux parallèle, c'est plus de 110 millions de dinars.

Ces prix peuvent paraître inaccessibles, mais des solutions existent. Il y a l'achat en coopération, la possibilité d'acquérir du matériel d'occasion mais en bon état et les aides de l'Etat.

"Nous verrons quels sont les équipements usagés, de 5 à 7 ans d'âge, les mieux adaptés à nos conditions", a indiqué Abdellatif Dilmi.

L'Algérie autorise en effet depuis quelques années l'importation d'équipements agricoles usagés, de moins de 7 ans d'âge. La disposition a été introduite dans la loi de finances pour 2023.

Mettre à profit l'excellence des relations entre l'Algérie et l'Italie

"Le taux bancaire est bonifié et la période de remboursement est adaptée. Tout cela est conditionné par la création de coopératives agricoles", a soutenu pour sa part Ahcene Guedmani, président de la Fédération nationale des producteurs de pomme de terre.

La consule d'Algérie à Milan, venue accompagner la délégation algérienne à l'exposition, a souligné un autre avantage pour les agriculteurs algériens : « l'excellence » des relations entre l'Algérie et l'Italie qui, selon elle, peut faciliter les échanges avec les constructeurs d'Italie, un pays connu "pour son industrie moderne et développée, notamment dans les engins et machines agricoles".

L'EXPRESSION
Le Quotidien
Page 24

CHRONIQUE
PERSPECTIVES

Algérie : un tournant économique majeur

De l'économie administrée à l'économie sociale de marché



MOHAND AMOKRANE CHERIFI*

L'annonce par le président de la République du passage progressif de l'économie algérienne d'un modèle administré à une économie de marché, tout en préservant le rôle social de l'État, marque un tournant stratégique dans l'histoire économique du pays. Cette déclaration, faite devant les opérateurs économiques, ne constitue pas une simple inflexion de politique économique. Elle traduit la volonté de transformer en profondeur les mécanismes de création des richesses et de redéfinir la place de l'État dans l'activité économique.

Il s'agit de dépasser un modèle longtemps caractérisé par la prédominance de la dépense publique, l'intervention directe de l'État et la dépendance aux revenus des hydrocarbures. La transition est déjà engagée à travers les réformes du cadre de l'investissement, la relance de la production nationale et la simplification des procédures administratives. L'année 2027, qualifiée de charnière par le chef de l'État, devra consolider cette dynamique, avec 2030 pour horizon stratégique.

Libérer les énergies productives et diversifier l'économie

La première priorité est de renforcer les capacités nationales de production dans l'industrie, l'agriculture, l'agroalimentaire, la pharmacie, les énergies renouvelables et les services à forte valeur ajoutée. L'objectif est de réduire la dépendance aux hydrocarbures, de substituer progressivement la production locale aux importations et de porter les exportations hors hydrocarbures à 30 milliards de dollars à l'horizon 2030.

Cette ambition suppose de donner toute sa place à l'entreprise privée, aux PME et aux investisseurs nationaux et étrangers. Les quelque 13 000 projets d'investissement évoqués par le Président témoignent de cette dynamique. La simplification des procédures, la stabilité réglementaire, l'accès au foncier et au financement ainsi que la mise en service du guichet unique national de l'investissement doivent accélérer leur concrétisation.

Redéfinir le rôle de l'État et réguler le marché

Cette mutation implique une évolution fondamentale de la fonction économique de l'État. Sans renoncer à ses responsabilités stratégiques, celui-ci doit progressivement passer du rôle de gestionnaire et d'investisseur dominant à celui de régulateur, de stratège et de garant de l'intérêt général.

Il lui revient d'assurer une concurrence loyale entre entreprises publiques et privées, de prévenir les monopoles et les pratiques anticoncurrentielles et de garantir la transparence des règles économiques.

Cette évolution exige également une administration plus efficace, une gouvernance modernisée, la numérisation des services publics et une lutte déterminée contre la bureaucratie et la corruption. La modernisation bancaire, la mobilisation de l'épargne nationale et l'intégration progressive du secteur informel constituent d'autres leviers essentiels.

Un modèle économique qui a fait ses preuves à l'échelle internationale

L'expérience de nombreux pays à travers le monde a démontré la pertinence et la réussite de la transformation d'une économie administrée vers une économie de marché, dès lors que celle-ci s'accompagne d'une régulation efficace et d'une politique sociale équilibrée.

Ce modèle a permis de libérer les initiatives entrepreneuriales, de stimuler l'investissement, de renforcer la compétitivité et de favoriser la diversification des économies. Il a également contribué à instaurer des relations économiques plus ouvertes, fondées sur la transparence, la confiance et la complémentarité entre les acteurs publics et privés. Pour l'Algérie, cette évolution représente ainsi une opportunité majeure de mieux s'intégrer dans les échanges économiques internationaux, de faciliter les partenariats avec les entreprises étrangères, d'attirer davantage d'investissements et d'élargir les débouchés de la production nationale.

En adoptant progressivement des mécanismes économiques davantage compatibles avec les standards internationaux, tout en préservant ses spécificités sociales, le pays se donne les moyens de fluidifier ses échanges commerciaux, de renforcer son attractivité et de consolider sa place dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Réussir la transition sans sacrifier la justice sociale

La spécificité du modèle recherché réside dans la conciliation entre efficacité économique et solidarité nationale. Le développement des mécanismes du marché ne signifie ni l'abandon des acquis sociaux ni le désengagement de l'État des secteurs essentiels. La protection du pouvoir d'achat, l'accès aux soins, à l'éducation et au logement ainsi que le soutien aux catégories vulnérables auront à accompagner cette transformation.

La réussite de cette transition suppose enfin de rapprocher la formation des besoins des entreprises, de valoriser les compétences nationales et d'instaurer un dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les organisations professionnelles.

À l'horizon 2030, l'enjeu est de faire émerger un modèle de développement fondé sur la production, l'investissement, l'innovation et la compétitivité, tout en préservant la cohésion sociale. Le passage de l'économie administrée à l'économie sociale de marché ne constitue pas seulement une réforme économique : il engage une transformation profonde des relations entre l'État, l'entreprise et la société.

M.A.C.

*Expert international

الأخبـــــــار الجهويـــــــة
Regional news

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie
Page: 04

IMPORTATION DE SEMENCES DE POMME DE TERRE :

Réception d'une cargaison de 3 220 tonnes au port de Mostaganem



Suite à la pénurie de pomme de terre ayant provoqué des tensions marquées sur les prix de la pomme de terre en ce mois de novembre 2026, bien que le gouvernement ait fixé début octobre 2026 un prix plafonné réglementé de 80 à 90 DA/kg au détail (et 60 à 70 DA/kg à la production), les tarifs ont largement dépassé ces montants sur les marchés, atteignant parfois 150 DA/kg ou plus là où le produit est disponible. Pour soutenir la filière et faire face aux tensions d'approvisionnement et stabiliser les prix sur le marché local, une campagne d'importation de semences de ce produit a débuté il y a quatre jours, avant l'arrivée de la première cargaison au port de Mostaganem.

Coïncidant avec le lancement officiel de la campagne d'importation à l'échelle nationale, le 10 novembre courant, le port de Mostaganem a réceptionné les premières cargaisons de semences de pomme de terre importées pour la campagne agricole 2026/2027, soit un volume de 3 220 tonnes. Dans un communiqué l'Entreprise portuaire de Mostaganem a annoncé l'arrivée de cette cargaison en précisant que le navire commercial « BOYANG CAPELLA » a accosté au poste n° 07, situé sur le quai sud-ouest du port, constituant le premier arrivage de plants de pomme de terre pour la nouvelle saison.

Il y a lieu de noter que la même source a ajouté que cette opération a été précédée de préparatifs logistiques et de coordination. Ces derniers ont notamment inclus une réunion avec les agents maritimes et les opérateurs économiques du secteur, visant à définir le programme opérationnel de la saison et à établir les dispositions nécessaires pour la réception et le traitement des cargaisons, garantissant ainsi la fluidité des opérations d'importation.

Il y a lieu de relever le rôle central que joue le port de Mostaganem dans la réception des importations algériennes de plants de pomme de terre. Cette position est favorisée par sa situation géographique, qui lui permet de desservir plusieurs wilayas à vocation agricole, ainsi que par l'expertise acquise par les équipes de manutention dans la gestion de ce type de marchandises, notamment les cargaisons palettisées transportées par des navires frigorifiques. De plus, l'entreprise portuaire de Mostaganem a aussi réaffirmé son engagement à mobiliser ses ressources humaines, matérielles et logistiques afin d'assurer la prise en charge des opérations d'importation de plants de pomme de terre et de contribuer à la réussite de la campagne agricole 2026/2027.

Il faut savoir que ces importations visent à préparer les prochaines plantations, à soutenir la production nationale et à atténuer les tensions d'approvisionnement et de prix sur le marché local.

Et il ne faut pas aussi oublier que l'importation de semences de pomme de terre (destinées à la multiplication ou à la reproduction) est strictement réglementée, dans la mesure où, elle nécessite une autorisation technique préalable d'importation délivrée par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, via la direction de la Protection des végétaux et des contrôles techniques (DPVCT). Ceci, sans oublier également la présentation de documents clés, à savoir la copie de l'agrément (vente ou production de semences), facture proforma, et attestation de certification.

Le rôle des semences (ou tubercules-plants) de pomme de terre est fondamental dans la chaîne agricole. Contrairement à beaucoup d'autres cultures issues de vraies graines, la pomme de terre se multiplie par voie végétative (à partir d'un tubercule ou « semenceau ».

C'est le premier maillon de la production ; la vigueur du plant détermine directement la qualité et la quantité de la récolte future.

Concernant la garantie de la santé et de la sécurité sanitaire des semences, ces dernières sont certifiées en étant contrôlées par des organismes officiels comme le CNCC en Algérie) pour garantir qu'elles sont indemnes de virus, de bactéries (comme la pourriture brune) et de champignons (mildiou, rhizoctone).

Saïd Ben

ALGERIE ECO

14 novembre 2026

Biskra : la nappe phréatique a baissé de plus de 100 mètres

Par:Rédaction AE



Le niveau des eaux souterraines de la wilaya de Biskra a baissé de plus 100 mètres ces dernières années. Cette situation, liée notamment à la faiblesse des précipitations et à l'augmentation de la demande en eau, soulève des inquiétudes quant à la préservation des ressources hydriques et à la pérennité de l'activité agricole dans cette région.

Le problème a été soulevé par le député de Biskra à l'Assemblée populaire nationale (APN), Abderrahmane Noui, dans une question adressée adressée au ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza. Le parlementaire a notamment attiré l'attention sur la pression exercée sur les nappes souterraines par le développement de l'agriculture dans une wilaya caractérisée par un climat aride et une pluviométrie annuelle estimée entre 150 et 200 mm.

S'appuyant sur une étude scientifique reposant sur 107 opérations géophysiques et la comparaison de données anciennes et récentes relatives aux puits, le député a fait état de modifications importantes des niveaux des eaux souterraines. Selon les résultats présentés dans sa question écrite datée du 21 octobre 2026, certaines zones enregistreraient une diminution avoisinant 5 % par an, avec une dégradation progressive au cours des dernières décennies.

Les comparaisons effectuées entre les anciennes données et les mesures récentes montrent également que la profondeur d'accès à l'eau, autrefois située entre 70 et 100 mètres dans certains endroits, atteint désormais entre 280 et 390 mètres. Pour Abderrahmane Noui, ces évolutions nécessitent de renforcer les dispositifs de surveillance et de prévoir les risques d'épuisement des ressources avant qu'ils ne deviennent critiques.

Au-delà du constat, le député a plaidé pour une évolution des méthodes de gestion des ressources hydriques, en passant d'une intervention après la baisse des réserves à une approche fondée sur l'anticipation.

Il a notamment proposé la création d'une plateforme numérique nationale intégrant l'intelligence artificielle, la géophysique, les systèmes d'information géographique, la télédétection et l'Internet des objets. Cette infrastructure permettrait de centraliser les données relatives aux ressources en eau, aux conditions climatiques et aux caractéristiques géologiques, afin de suivre leur évolution et de prévoir les risques liés à leur surexploitation, à la sécheresse, aux inondations et à la pollution.

Le parlementaire a également appelé à mettre en place un cadre de coopération entre le ministère, les universités, les centres de recherche et les experts algériens pour intégrer les projets d'innovation nationaux dans la stratégie de gestion de l'eau.

Lounès Bouzegza confirme une baisse de plus de 100 mètres de la nappe phréatique à Biskra

En réponse, Lounès Bouzegza a confirmé, jeudi 12 novembre lors d'une plénière à l'APN, l'existence d'une baisse importante des réserves souterraines à Biskra. *« Il y a eu une forte demande ces dernières années, à Biskra, il y a une baisse de la nappe de plus de 100 mètres »*, a-t-il déclaré, en évoquant également les effets du changement climatique et du déficit pluviométrique.

Le ministre a estimé que la situation de Biskra illustre une problématique qui dépasse le cadre de cette wilaya et nécessite des réponses adaptées aux évolutions technologiques.

Il s'est également montré favorable au recours à l'intelligence artificielle et aux nouvelles technologies, en coordination avec les spécialistes et les universités, pour améliorer la prise de décision.
Il a par ailleurs annoncé que des mesures avaient déjà été engagées pour élargir le réseau de surveillance des ressources hydriques, notamment à travers le suivi du niveau des eaux souterraines, des débits des cours d'eau et des précipitations.
Lors de son intervention à l'APN, Abderrahmane Noui a également présenté plusieurs propositions visant à renforcer les ressources en eau de la wilaya et à limiter la pression sur les nappes souterraines.
Il a notamment préconisé la réalisation de forages profonds, sur la base d'études hydrogéologiques précises, afin d'assurer une exploitation raisonnée des réserves disponibles. Il a aussi proposé la construction de sept petits barrages sur des sites stratégiques de la wilaya. Ces ouvrages permettraient de récupérer une partie des eaux pluviales et des crues, de limiter leur écoulement sans valorisation et de contribuer à la recharge des nappes souterraines.
Une autre proposition concerne l'aménagement de l'oued Sidi Zerzour en lac artificiel. Le projet consisterait à réaliser des installations permettant de stocker les eaux de ruissellement, de favoriser l'alimentation des réserves souterraines et de créer un nouvel espace à vocation environnementale et touristique.
À travers ces propositions, le député appelle à élaborer un programme hydrique spécifique à Biskra, dont l'économie agricole dépend fortement des ressources souterraines. L'enjeu consiste à préserver les réserves disponibles tout en maintenant l'activité agricole, dans une région où la disponibilité de l'eau constitue une condition essentielle à la continuité de la production.
Surnommée le *« potager de l'Algérie »*, la wilaya de Biskra constitue l'un des principaux pôles agricoles du pays. Elle se distingue notamment par sa production maraîchère, qui approvisionne les marchés nationaux, et par sa filière phoenicicole, avec près de 3,9 millions de palmiers-dattiers et une production de plus de 4,2 millions de quintaux en 2025. Ce potentiel agricole repose toutefois en grande partie sur les eaux souterraines, dont la préservation représente un enjeu majeur pour la continuité de l'activité agricole dans la région.

Le Soir D'ALGERIE
Quotidien indépendant
Page:09

SIDI-BEL-ABBÈS

L'assurance agricole expliquée aux investisseurs

La Caisse régionale de la mutualité agricole (CRMA) de Sidi-Bel-Abbès a, en fin de semaine dernière, organisé une rencontre qui a réuni les cadres des services agricoles et les producteurs de céréales et différents partenaires pour débattre de la gestion des catastrophes, de la sécurité alimentaire, et informer les producteurs sur l'importance de l'assurance agricole pour la protection des exploitations, la gestion des risques liés aux activités agricoles et les différents mécanismes d'assurance pour préserver leurs investissements et réduire les conséquences financières des aléas climatiques.

«L'assurance, a indiqué le responsable de la CRMA, qui garantit aux agriculteurs et producteurs la couverture des risques liés aux activités agricoles et l'indemnisation des pertes subies à cause des aléas climatiques (intempéries, grêlon, grêle, gel, inondations, sirocco, et incendies), qui peuvent nuire aux récoltes, protège aussi bien les récoltes que les équipements et permet aux exploitants de toucher des indemnisations en cas de dommages stipulés dans leur contrat d'assurance».

Sidi-Bel-Abbès, qui a une importante vocation agricole, dispose de grandes potentialités notamment dans la filière céréalière qui est qualifiée de stratégique pour l'économie nationale et la sécurité alimentaire. La CRMA a comme perspective sa transformation en un établissement financier multiservice avec une gamme complète de prestations à travers la mise en place d'un guichet unique, la réalisation d'un projet de financement de petites et moyennes exploitations agricoles à travers le dispositif du crédit coopératif agricole rural et le développement de la couverture sociale et sanitaire des agriculteurs et leurs familles.

Tout au long de cette rencontre, des communications pertinentes portant sur l'importance de l'assurance agricole ont été faites.

A. M.

Horizons
QUOTIDIEN NATIONAL
Page:09

TIPASA

Formation sur la taille des arbres fruitiers à noyau

LA TAILLE DES ARBRES FRUITIERS À NOYAU, plus précisément du pêcher, a fait l'objet dernièrement de deux journées de formation, au siège de la Chambre d'agriculture de la wilaya de Tipasa.

Plus d'une vingtaine d'exploitants agricoles, en majorité des arboriculteurs, ont pris part à la session encadrée par un expert de l'Institut technologique spécialisé de formation en polyculture de Médéa. «Cette formation, qui s'étale sur deux jours et comprend deux volets, l'un théorique, l'autre pratique, est organisée en concrétisation de la convention de partenariat entre la Chambre d'agriculture de Tipasa et l'Institut technologique de Médéa. Surtout, c'est sur demande de nos agriculteurs qu'on a programmé son organisation», confie Farid Dahmani, secrétaire général de la Chambre d'agriculture de Tipasa.

Le choix de la thématique par les arboriculteurs locaux est loin d'être fortuit. «Afin de résumer la nécessité vitale de recourir à la taille, il faut savoir que la qualité du fruit et le rendement sont intimement corrélés à cette opération», lance d'emblée Abdelkader Aïd, expert formateur au niveau de l'Institut technologique spécialisé de formation en polyculture de Médéa et encadrant de la session.

Selon lui, la taille obéit à un processus technique bien précis, et ce, que ce soit pour la taille de formation, la taille de fructification ou bien la taille en vert. «Il faut prendre en considération que chaque arbre, dans le cas présent le pêcher, est un cas à part sur lequel on doit obligatoirement appliquer un mode de taille qui lui sied», prévient le même interlocuteur.



Et d'ajouter : «Le but de cette formation est d'expliquer aux participants les notions de base de la taille, que ce soit pour celle de formation qui se pratique les 3 à 4 premières années pour donner une forme équilibrée et ouverte à l'arbre, généralement en gobelet, afin de laisser pénétrer la lumière au centre, de la taille de fructification qui s'effectue chaque année pour éliminer les rameaux fatigués, réguler la production de fruits et stimuler l'apparition de nouveau bois, ou bien la taille en vert qui se pratique pendant que l'arbre est en pleine végétation.» À l'en croire, la taille systématique du pêcher a un impact direct sur sa longévité. «Avec de bonnes méthodes de taille, on assure à l'arbre en rapport une durée de vie plus longue de 5 à 6 ans et en prime avec une qualité de fruit et de rendement appréciables. C'est là la différence cruciale entre un arbre taillé à qui on assure un équilibre entre la fructification et la végétation», souligne le même vis-à-vis. En effet, un excès de fructification par rapport à la végétation épuise l'arbre. Résultat : le calibre du fruit devient de plus en plus petit et l'arbre ne produit plus de nouveaux rameaux pour l'année suivante. De même si l'arbre a trop de végétation. Dans ce cas, il produit beaucoup de feuilles et de branches vigoureuses (gourmandes), mais très peu de fruits. «La taille annuelle sert précisément à doser le nombre de bourgeons pour maintenir cet équilibre», conclut l'expert.

Pour parvenir à cet équilibre, il faut donc maîtriser la technique et utiliser un matériel adéquat. «Au fond, c'est ce qu'attendent les exploitants de cette formation», fait remarquer Abdelkader Aïd. Justement, parmi les participants, Mustapha Baghdaoui, exploitant agricole dont la plantation est située dans la commune montagneuse de Béni Milleuk. «Impossible de rater ce genre de formation. D'ailleurs, l'idée de son organisation a été proposée par les arboriculteurs de la wilaya. La taille est une étape essentielle, voire indispensable pour fructifier son exploitation. Depuis des générations, on la pratique», assure-t-il.

Abderahmane Taouinar est un arboriculteur-tailleur, habitant la commune d'Attatba. Il est sollicité de partout, notamment dans l'est du pays et les Hauts-Plateaux, pour ses compétences dans ce domaine. «Bien que je capitalise une expérience dans le domaine de la taille, il n'en demeure pas moins que nous avons besoin d'une formation de perfectionnement afin de fournir une prestation à la hauteur des attentes des exploitants», tient-il à dire. Et de poursuivre : «J'ai appris grâce à cette formation de nouvelles notions en la matière.» «La formation sur la taille des arbres fruitiers à noyau n'est qu'une étape du programme tracé conjointement avec l'Institut technologique de Médéa. Nous avons déjà organisé deux sessions depuis septembre, notamment sur la filière bovine et nous en projetons d'autres sur le poulet de chair, les agrumes, la vigne et l'olivier. C'est sur la demande de nos agriculteurs que nous sélectionnons les thématiques», conclut Farid Dahmani.

■ **Amirouche Lebbal**

Horizons
QUOTIDIEN NATIONAL

KHENCHELA

Le safran tient ses promesses



En donnant le coup d'envoi officiel de la campagne de récolte de safran, la wilaya de Khenchela confirme son statut de pôle émergent dans la filière. Portée par des conditions climatiques favorables et un savoir-faire paysan consolidé, la filière ambitionne de s'ouvrir durablement aux marchés internationaux. Placée sous le signe de l'optimisme et de la performance, la campagne de récolte de safran a officiellement débuté le mardi 10 novembre dans la wilaya de Khenchela. Les premiers indicateurs de terrain révèlent d'ores et déjà des perspectives hautement encourageantes, augurant une production abondante et une qualité qualitativement supérieure par rapport aux exercices précédents. Selon Samir Ghodbane, secrétaire général de l'Association algérienne pour la promotion du safran et producteur aguerri dans la région, cette dynamique positive est le fruit direct de conditions climatiques propices, conjuguées à l'expérience capitalisée par les investisseurs et les agriculteurs locaux. Évoquant les spécificités de cette culture exigeante, qualifiée, à juste titre, d'or rouge, Samir Ghodbane a insisté sur l'impératif d'une cueillette matinale, effectuée de préférence avant l'éclosion complète de la fleur. Cette précaution vise à préserver l'intégrité des filaments rouges (les stigmates). L'opération doit impérativement se dérouler à l'abri de la lumière pour garantir la conservation optimale des caractéristiques organoleptiques de l'épice. Cette étape initiale est immédiatement suivie de l'écugeage, la séparation des stigmates, puis d'un séchage rigoureux. Qu'il soit mené de manière artisanale ou mécanique, ce processus est soumis à des normes sanitaires strictes pour immuniser le produit contre toute altération de son goût, de sa couleur et de ses vertus antioxydantes. L'essor du safran à Khenchela ne relève plus de l'anecdote. Un investisseur local relève que la culture a connu une expansion spectaculaire ces douze dernières années, générant des revenus substantiels pour les agriculteurs. Les analyses confirment que le safran local se distingue par une haute teneur en crocine, un composé chimique naturel garantissant cette teinte rouge-orangé caractéristique. Commercialisée à des tarifs avoisinant les 2.000 DA le gramme, l'épice assure une rentabilité économique remarquable à ses producteurs, qui parviennent à écouler l'intégralité de leurs récoltes. Forts de ce succès, les professionnels aspirent désormais à franchir un cap en s'ouvrant aux marchés internationaux. Pour concrétiser cette ambition, l'Association algérienne pour la promotion du safran insiste sur la nécessité absolue de placer la recherche scientifique au cœur de la filière. Il s'agit d'optimiser les techniques d'étiquetage, de conditionnement et de commercialisation, tant sur le marché national qu'auprès des laboratoires pharmaceutiques étrangers. En structurant cette activité, Khenchela se dote d'un véritable levier de diversification économique, créateur d'emplois et de valeur ajoutée, capable de positionner durablement le produit algérien sur l'échiquier de l'exportation hors hydrocarbures.

■ Barour Yacine

الفلاحـــــة و الإقتصاد في العالم

Agriculture and economics in the world

agence ecofin
14 novembre 2026 18:38

Lutte contre le changement climatique : les pays africains les plus performants en 2026 (Germanwatch)

(Agence Ecofin) - Germanwatch a délibérément laissé les 3 premières places vacantes, estimant qu'aucun pays ne déploie des efforts suffisants pour prévenir un changement climatique dangereux et respecter les objectifs de l'Accord de Paris.

Le Maroc est le pays africain le mieux classé dans la lutte contre le changement climatique, selon l'édition 2027 du « *Climate Change Performance Index* », publiée le mercredi 11 novembre par l'ONG environnementale allemande Germanwatch et le NewClimate Institute. Ce classement évalue les efforts déployés par 64 pays et l'Union européenne dans le domaine de l'atténuation du changement climatique.

Il repose sur 14 indicateurs regroupés en 4 grandes catégories : les émissions de gaz à effet de serre (40 % du score global), le déploiement des énergies renouvelables (20 %), l'utilisation de l'énergie (20 %) et la politique climatique (20 %). Ensemble, les pays étudiés représentent plus de 90 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Un score global est attribué à chacun d'entre eux, sur une échelle allant de 0 à 100 points, à partir de la normalisation des résultats obtenus dans les différentes catégories et leurs indicateurs.

L'indice s'appuie notamment sur les données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de PRIMAP et des inventaires nationaux de gaz à effet de serre transmis à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La partie consacrée aux politiques climatiques repose également sur les évaluations de plus de 500 experts nationaux et internationaux.

Les pays couverts par l'indice sont classés en 5 catégories : performances très élevées, élevées, moyennes, faibles et très faibles. Comme lors des précédentes éditions publiées depuis 2005, les trois premières places du classement général ont été laissées vacantes. Aucun pays ne présente en effet des performances suffisamment élevées dans l'ensemble des catégories pour obtenir la qualification globale « très élevée », ce qui illustre l'insuffisance des efforts mondiaux face aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Forte régression de l'Afrique du Sud

Le Maroc recule de deux rangs par rapport à l'édition précédente pour occuper la 8e place mondiale, avec un score global de 70,61 points. Le royaume arrive derrière le Danemark, la Lituanie, le Luxembourg et le Royaume-Uni. Il figure dans la catégorie des pays affichant des performances élevées, grâce notamment à ses résultats dans les domaines des émissions de gaz à effet de serre, de l'utilisation de l'énergie et de la politique climatique. En revanche, ses performances restent faibles dans le déploiement des énergies renouvelables, malgré une progression de leur développement.

Le Nigeria, qui arrive au 17e rang mondial avec un score de 65,31 points, occupe la deuxième position à l'échelle africaine. Ce pays d'Afrique de l'Ouest figure également dans la catégorie des performances élevées. L'Égypte, classée 34e au niveau mondial avec 57,61 points, occupe la 3e marche du podium africain. Le pays progresse de quatre rangs par rapport à la précédente édition.

L'Algérie occupe le 4e rang africain et le 44e rang mondial, avec un score de 52,36 points, en recul de quatre places. Le cinquième pays africain figurant dans le classement est l'Afrique du Sud. Son mix énergétique demeure largement dominé par le charbon, malgré les efforts engagés pour développer les énergies renouvelables. Le pays recule de 11 places par rapport à l'édition précédente et occupe désormais la 52e position mondiale, avec un score de 48,35 points.

À l'échelle mondiale, le Danemark reste le pays le mieux classé dans la lutte contre le changement climatique, avec 84,05 points. Il devance la Lituanie, le Luxembourg et le Royaume-Uni, respectivement deuxième, troisième et quatrième pays du classement effectif.

Walid Kéfi